

# Une salle multiactivité, l'un des grands chantiers 2019

C'est vendredi 18 janvier que se sont déroulés les vœux de la municipalité aux habitants de Sellières à l'école du village, pour cause de démolition prochaine de la salle des fêtes.

Devant plus d'une centaine de Selliérois, le maire Bernard Joly est revenu sur l'année 2018, avec les travaux de voie publique, la création d'une maison d'assistantes maternelles, l'inauguration de la salle de réunion de la Poste, etc. Puis il a enchaîné avec les projets pour l'année 2019 avec notamment la rénovation des bordures et allées du cimetière doté à présent de caves-urnes. Des travaux sont d'ores et déjà en cours pour la mise en place d'armoires destinées à la fibre optique. Le gros projet réside dans la réalisation de la salle multiactivité en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes. Pour ce faire, le parking derrière l'église sera agrandi, la passerelle actuelle sera remplacée ou modifiée pour être accessible aux personnes à mobilité réduite et un chemin piétonnier sera réalisé entre la rue Jean



**Bernard Joly, maire, lors de l'exercice des vœux 2019.**

Moulin à la place de l'Église.

Cette salle, qui pourra accueillir 160 personnes, sera dotée d'équipements audio vidéo, d'une cuisine avec chambre froide et d'une salle de préparation. Le projet est estimé à 695 000 € HT (nota : équivalent peu ou prou au budget de la commune) financé par un prêt. Des subventions sont accordées au frais de l'État. D'autres sont en cours au conseil départemental. La durée des travaux est estimée à un an.

D'autre part, le renforcement électrique ainsi que celui des réseaux téléphoniques rue des Deux-Ponts, rue des Remparts et une partie de la Grande-Rue, interviendra pour la fin de l'année.

Le coût est de 25 000 € à valoir uniquement sur la téléphonie, le renforcement électrique étant gratuit.

Le recensement de la population est en cours depuis le 17 janvier et se poursuivra jusqu'au 16 février. Deux agents recenseurs ont été désignés. Il s'agit d'Anne-Marie Muller et de Jocelyne Perrodin.

En guise de conclusion, Bernard Joly rappelait : « Le conseil municipal a le devoir d'administrer notre commune. Il le fait avec rigueur, pour que celle-ci soit belle, dynamique et bien gérée. Nous maîtrisons notre fonctionnement au plus juste pour que notre fiscalité reste stable. »